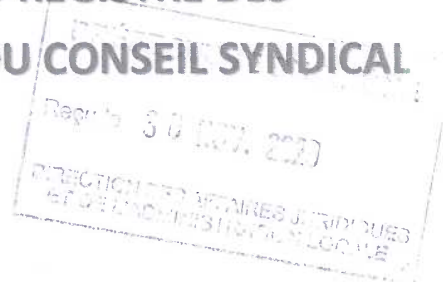




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



SEANCE DU 24/11/2020

<p>Nombre d'élus :</p> <ul style="list-style-type: none">- en exercice : 31- titulaires présents : 26- Suppléants : 0- procurations : 4- absents : 1- ayant pris part au vote : 29 <p>Date de la convocation 18/11/2020</p> <p>Certifiée exécutoire par : Transmission en préfecture le : 27/11/2020 Affichage syndical le 27/11/2020</p>	<p>Étaient présents : Pierre ATHANAZE – Pascale BAY – Emmanuel BERNARD – Marc BIGOT – Cyrille BOUVAT – Jérémy CAMUS – Corinne CARDONA – Blandine COLLIN – Pascal DAVID – Elisabeth DE FREITAS – Armand-Louis DE MONTRICHARD – Franck DECRENISSE – Béatrice DELORME – Cyrille FIARD – Pierre GOUVERNEYRE – Thierry GOYET – Séverine HEMAIN - Jean-Marie HOMBERT – Valérie KATZMAN – Catherine LAFORET - Karine LUCAS – Bertrand MADAMOUR – Eric MADIGOU – Guillaume MALOT - Anne-Laure MATHIAS – Sébastien PAGNARD – Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER – Béatrice REBOTIER – Thomas TEILLON – Max VINCENT</p>
---	--

Absents représenté(s) :	Par :
Marc BIGOT	Cyrille BOUVAT
Anne-Laure MATHIAS	Corinne CARDONA
Armand-Louis DE MONTRICHARD	Karine LUCAS
Thomas TEILLON	Béatrice DELORME

Étai(en)t absent(s) :	Pascale BAY
------------------------------	-------------

Secrétaire de Séance élu : Guillaume MALOT

Le **mardi 24 novembre 2020**, à 20h30 les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 18/11/2020, dans la salle des fêtes de Limonest, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2020-11-07

NOMINATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT POUR SIEGER AU COMITE TECHNIQUE SAFER

RAPPORTEUR : BEATRICE DELORME-PRESIDENTE

Conformément à la délibération 2019-12-04 qui a permis au SMPMO d'entrer dans l'actionariat de la SAFER, il est désormais utile de nommer un délégué et d'un suppléant pour siéger au Comité Technique SAFER.

Être actionnaire de la SAFER permet certes de confirmer le partenariat initié il y a une vingtaine d'années mais aussi de disposer d'un droit de vote au Comité Technique Départemental de la Métropole de Lyon (instance d'examen des dossiers fonciers).

Ce titulaire participera aux travaux du comité technique qui se réunit généralement une fois par trimestre, disposera du droit de vote. En parallèle, le représentant technique du SMPMO continuera à participer aux travaux du Comité Technique Départemental de la Métropole de Lyon en qualité d'invité.

Le bureau du SMPMO propose Monsieur Cyrille FIARD vice-président au foncier comme titulaire et Monsieur Franck DECRENISSE Vice-président en charge de l'agriculture comme suppléant.

Après en avoir délibéré le comité syndical approuve la nomination de Monsieur FIARD en tant que représentant titulaire et de Monsieur DECRENISSE en tant que suppléant.

Les résultats des votes sont :

3 voix CONTRE - 5 ABSTENTION et 22 voix POUR.

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L.1431-1 à L. 1431-9 du CGCT ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé de réception de la Préfecture.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 26/11/2020*

Béatrice DELORME,
Présidente

